

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des  
mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de  
Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaïne	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_01 REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2025  
COMMERCES**

Depuis le 5 février 2026, l'application comptable **Hélios** de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est affecté par un incident technique exceptionnel, outil central du dispositif de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Cet incident, présenté par l'administration comme résultant de la défaillance d'un équipement matériel de stockage, a entraîné pendant plusieurs jours une indisponibilité totale ou partielle du système. Il a eu pour conséquence de retarder ou d'empêcher le traitement de bordereaux de mandat, le contrôle des dépenses et le décaissement des paiements.

Depuis le 17 février, l'application Hélios est de nouveau fonctionnelle mais le CFU n'est toujours pas disponible sur l'application CDG-D SPL.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Chaillous, responsable du SGC de Ferrières nous informe qu'il n'est pas possible d'approuver le CFU car nous ne pouvons pas l'éditer et nous demande donc de reporter l'approbation du CFU et **d'effectuer une reprise anticipée du résultat 2025** avec vote du budget.

Monsieur le Maire présente le résultat cumulé 2025 « Commerces » et propose la reprise anticipée de résultat de fonctionnement 2025 détaillé ci-dessous.

Commerces -Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	58 005,22	13 572,00	71 577,22
	Recettes réalisées	B	7 905,22	12 905,28	20 810,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 100,00	71 657,78	121 757,78
	Dépenses réalisées	E	5 133,82	282,95	5 416,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/)	G = B-E	2 771,40	12 622,33	15 393,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-7 905,22	58 085,78	50 180,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-5 133,82	70 708,11	65 574,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/)	I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-5 133,82	70 708,11	65 574,29

COMMERCES-REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 622,33
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 085,78
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>70 708,11</b>
=A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-5 133,82
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>5 133,82</b>
<b>REPRISE =C. = G. + H</b>	<b>70 708,11</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>5 133,82</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>65 574,29</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-D'ADOPTER la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 « COMMERCES » présentée ci-dessus.

Sont annexés à cette délibération :

- La fiche de calcul du résultat prévisionnel et le tableau des résultats de l'exécution du budget établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable
- La balance comptable

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louïsette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_02 VOTE BUDGET 2026 COMMERCES**

Depuis le 5 février 2026, l'application comptable **Hélios** de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est affecté par un incident technique exceptionnel, outil central du dispositif de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Cet incident, résultant de la défaillance d'un équipement matériel de stockage, a entraîné pendant plusieurs jours une indisponibilité totale ou partielle du système. Il a eu pour conséquence de retarder ou d'empêcher le traitement de bordereaux de mandat, le contrôle des dépenses et le décaissement des paiements. Depuis le 17 février, l'application Hélios est de nouveau fonctionnelle mais le CFU n'est toujours pas disponible sur l'application CDG-D SPL.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Chaillous, responsable du SGC de Ferrières nous informe qu'il n'est pas possible d'approuver le CFU car nous ne pouvons pas l'éditer et nous demande donc de reporter l'approbation du CFU et de procéder à la reprise anticipée des résultats avec vote du budget.

La reprise anticipée du résultat doit être mentionnée lors du vote du budget.

Après avoir adopté la reprise anticipée du résultat 2025, Monsieur le Maire présente le projet de budget **commerces 2026** détaillé ci-dessous :

## COMMUNE DE LA DEVISE - Commerces DE LA DEVISE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	47 352,00	52 485,82
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 133,82	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement		52 485,82	52 485,82
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	73 982,29	8 408,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	65 574,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		73 982,29	73 982,29
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>126 468,11</b>	<b>126 468,11</b>

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 160,00	0,00	0,00	1 160,00	1 160,00	0,00	1 160,00	1 160,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	41 500,00	0,00	0,00	40 292,00	40 292,00	0,00	40 292,00	40 292,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>42 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 452,00</b>	<b>41 452,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 452,00</b>	<b>41 452,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 440,00	0,00		5 900,00	5 900,00		5 900,00	5 900,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 900,00</b>	<b>5 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 900,00</b>	<b>5 900,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>								<b>5 133,82</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>52 485,82</b>	

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	<b>47 352,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	50 100,00		42 352,00	42 352,00	42 352,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>50 100,00</b>		<b>42 352,00</b>	<b>42 352,00</b>	<b>42 352,00</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068</b>						<b>5 133,82</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>52 485,82</b>

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>71 657,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 982,29</b>	<b>73 982,29</b>	<b>0,00</b>	<b>73 982,29</b>	<b>73 982,29</b>
011	Charges à caractère général	13 607,00	0,00	0,00	19 111,51	19 111,51	0,00	19 111,51	19 111,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	7 250,78	0,00	0,00	6 310,78	6 310,78	0,00	6 310,78	6 310,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>20 857,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 422,29</b>	<b>25 422,29</b>	<b>0,00</b>	<b>25 422,29</b>	<b>25 422,29</b>
66	Charges financières	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00			5 508,00	5 508,00		5 508,00	5 508,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 208,00</b>	<b>6 208,00</b>		<b>6 208,00</b>	<b>6 208,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>21 557,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 630,29</b>	<b>31 630,29</b>	<b>0,00</b>	<b>31 630,29</b>	<b>31 630,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	50 100,00			42 352,00	42 352,00		42 352,00	42 352,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>50 100,00</b>			<b>42 352,00</b>	<b>42 352,00</b>		<b>42 352,00</b>	<b>42 352,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>									<b>73 982,29</b>

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>		<b>13 572,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	13 572,00	0,00	8 408,00	8 408,00	8 408,00	
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>13 572,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>13 572,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	<b>8 408,00</b>	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé</b>						<b>65 574,29</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>						<b>73 982,29</b>	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

-D'ADOPTER le budget « **COMMERCES** » de l'exercice **2026** présenté ci-dessus avec la reprise anticipée du résultat 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAI:NARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_03 REPRISE ANTICIPEE RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2025  
COMMUNE**

Depuis le 5 février 2026, l'application comptable **Hélios** de la direction générale des finances publiques (DGFiP) est affecté par un incident technique exceptionnel, outil central du dispositif de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Cet incident, présenté par l'administration comme résultant de la défaillance d'un équipement matériel de stockage, a entraîné pendant plusieurs jours une indisponibilité totale ou partielle du système. Il a eu pour conséquence de retarder ou d'empêcher le traitement de bordereaux de mandat, le contrôle des dépenses et le décaissement des paiements.

Depuis le 17 février, l'application Hélios est de nouveau fonctionnelle mais le CFU n'est toujours pas disponible sur l'application CDG-D SPL.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Chaillous, responsable du SGC de Ferrières nous informe qu'il n'est pas possible d'approuver le CFU car nous ne pouvons pas l'éditer et nous demande donc de reporter l'approbation du CFU et d'effectuer **une reprise anticipée du résultat 2025 avec vote du budget.**

Monsieur le Maire présente le résultat cumulé 2025 « COMMUNE » et propose la reprise anticipée de résultat de fonctionnement 2025 détaillé ci-dessous.

COMMUNE-Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	645 461,92	888 058,94	1 533 520,86
	Recettes réalisées	B	113 316,47	922 223,73	1 035 540,20
	Restes à réaliser	C	14 333,27	0,00	14 333,27
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	589 683,27	1 338 826,31	1 928 509,58
	Dépenses réalisées	E	219 802,30	785 610,59	1 005 412,89
	Restes à réaliser	F	26 832,00	0,00	26 832,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/)	G = B - E	-106 485,83	136 613,14	30 127,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-55 778,65	450 767,37	394 988,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-162 264,48	587 380,51	425 116,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/)	I = C-F	-12 498,73	0,00	-12 498,73
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	<b>-174 763,21</b>	<b>587 380,51</b>	<b>412 617,30</b>

COMMUNE- REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 613,14
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 767,37
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>587 380,51</b>
=A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-162 264,48
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	-12 498,73
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>174 763,21</b>
<b>REPRISE =C. = G. + H</b>	<b>587 380,51</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	174 763,21
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	412 617,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide**

**-D'ADOPTER la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 « COMMUNE » présentée ci-dessus.**

**Sont annexés à cette délibération :**

- la fiche de calcul du résultat prévisionnel et le tableau des résultats de l'exécution du budget établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable**
- La balance comptable transmis par le comptable**
- Les états des restes à réaliser signés par l'ordonnateur**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

**La secrétaire de séance**  
**Lydia BERETTI**



**Le Maire**  
**Pascal TARDY**



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15

Contre : 0

Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaïne	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_04 Vote BUDGET 2026 COMMUNE**

Depuis le 5 février 2026, l'application comptable **Hélios** de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est affecté par un incident technique exceptionnel, outil central du dispositif de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Cet incident, résultant de la défaillance d'un équipement matériel de stockage, a entraîné pendant plusieurs jours une indisponibilité totale ou partielle du système. Il a eu pour conséquence de retarder ou d'empêcher le traitement de bordereaux de mandat, le contrôle des dépenses et le décaissement des paiements.

Depuis le 17 février, l'application Hélios est de nouveau fonctionnelle mais le CFU n'est toujours pas disponible sur l'application CDG-D SPL.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Chaillous, responsable du SGC de Ferrières nous informe qu'il n'est pas possible d'approuver le CFU car nous ne pouvons pas l'éditer et nous demande donc de reporter l'approbation du CFU et de procéder à la reprise anticipée des résultats avec vote du budget.

La reprise anticipée du résultat doit mentionnée lors du vote du budget.

Après avoir adopté la reprise anticipée du résultat 2025, Monsieur le Maire présente le projet de budget  
COMMUNE 2026 détaillé ci-dessous :

COMMUNE DE LA DEVISE - COMMUNE DE LA DEVISE - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	301 300,56	476 063,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	26 832,00	14 333,27
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 264,48	0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>490 397,04</b>	<b>490 397,04</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 262 539,44	849 922,14
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	412 617,30
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 262 539,44</b>	<b>1 262 539,44</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 752 936,48</b>	<b>1 752 936,48</b>

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>589 683,27</b>	<b>26 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 300,56</b>	<b>301 300,56</b>	<b>0,00</b>	<b>301 300,56</b>	<b>328 132,56</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	579 013,27	26 832,00	0,00	295 500,56	295 500,56	0,00	295 500,56	322 332,56
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>579 013,27</b>	<b>26 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 500,56</b>	<b>295 500,56</b>	<b>0,00</b>	<b>295 500,56</b>	<b>322 332,56</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 670,00	0,00		4 800,00	4 800,00		4 800,00	4 800,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>584 683,27</b>	<b>26 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 300,56</b>	<b>301 300,56</b>	<b>0,00</b>	<b>301 300,56</b>	<b>328 132,56</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>5 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé								162 264,48
Total des dépenses d'investissement cumulées								490 397,04

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT								A2.1
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
17	EGLISE		0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00
53	BATIMENTS COMMUNAUX		196 440,65	0,00	75 084,69	75 084,69	0,00	75 084,69
55	VOIRIE		623 140,10	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00
61	MAIRIES		71 871,84	0,00	34 470,00	34 470,00	0,00	34 470,00
64	CENTRES BOURGS		74 242,17	26 832,00	29 045,87	29 045,87	0,00	29 045,87
69	ECOLES		262 442,73	0,00	17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 228 137,49</b>	<b>26 832,00</b>	<b>295 500,56</b>	<b>295 500,56</b>	<b>0,00</b>	<b>295 500,56</b>

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>586 913,07</b>	<b>14 333,27</b>	<b>301 300,56</b>	<b>301 300,56</b>	<b>315 633,83</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	37 018,49	14 333,27	8 712,60	8 712,60	23 045,87
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>178 018,49</b>	<b>14 333,27</b>	<b>8 712,60</b>	<b>8 712,60</b>	<b>23 045,87</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 860,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
138 Autres subventions Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	14 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>54 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>232 378,49</b>	<b>14 333,27</b>	<b>40 712,60</b>	<b>40 712,60</b>	<b>55 045,87</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	338 369,41		249 922,79	249 922,79	249 922,79
040 Opérations ordre transf. entre sections	11 165,17		10 665,17	10 665,17	10 665,17
041 Opérations patrimoniales	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>354 534,58</b>		<b>260 587,96</b>	<b>260 587,96</b>	<b>260 587,96</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068</b>					<b>174 763,21</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>490 397,04</b>

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>		<b>1 338 826,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 539,44</b>	<b>1 262 539,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 539,44</b>	<b>1 262 539,44</b>	
011	Charges à caractère général	417 579,89	0,00	0,00	394 754,00	394 754,00	0,00	394 754,00	394 754,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 514,00	0,00		476 800,00	476 800,00		476 800,00	476 800,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	96 847,84	0,00	0,00	126 197,48	126 197,48	0,00	126 197,48	126 197,48	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>985 941,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>997 751,48</b>	<b>997 751,48</b>	<b>0,00</b>	<b>997 751,48</b>	<b>997 751,48</b>	
66	Charges financières	1 350,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00	
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 200,00</b>	<b>4 200,00</b>		<b>4 200,00</b>	<b>4 200,00</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>989 291,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 001 951,48</b>	<b>1 001 951,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 001 951,48</b>	<b>1 001 951,48</b>	
023	Virement à la section d'investissement	338 369,41			249 922,79	249 922,79		249 922,79	249 922,79	
042	Opérations ordre transf. entre sections	11 165,17			10 665,17	10 665,17		10 665,17	10 665,17	
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>349 534,58</b>			<b>260 587,96</b>	<b>260 587,96</b>		<b>260 587,96</b>	<b>260 587,96</b>	
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé</b>										<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>										<b>1 262 539,44</b>

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>888 058,94</b>	<b>0,00</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 616,00	0,00	37 420,00	37 420,00	37 420,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	72 255,14	0,00	73 926,14	73 926,14	73 926,14
731	Fiscalité locale	461 898,00	0,00	452 645,00	452 645,00	452 645,00
74	Dotations et participations	293 226,00	0,00	268 631,00	268 631,00	268 631,00
75	Autres produits de gestion courante	20 063,80	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>888 058,94</b>	<b>0,00</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>888 058,94</b>	<b>0,00</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>	<b>849 922,14</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé</b>						<b>412 617,30</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>1 262 539,44</b>

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>4 100,00</b>
65748	03	Nuit d'Halloween, Prix des lecteurs, Soirée contes, Marché de Noël, achat d'ouvrages et matériel pour la bibliothèque	ASSOCIATION BIBLIO MUSE	Association	1 500,00
65748	06	Education routière : sensibiliser les enfants aux risques routiers (passager de véhicule, piéton ou cycliste)	PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00
65748	01	Stérilisation et identification des chats errants sur La Devise	PROTECTION CHATS ANIMAUX NATURE	Association	150,00
65748	02	Poursuite et continuité des actions menées les années précédentes, offrir un nouveau spectacle ou activité extérieure pour le dernier jour d'école	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Association	250,00
65748	09	Spectacle scènes de jardins en Août 2026 sur la commune	SCENES DE JARDINS	Association	300,00
65748	10	Participation aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 nov	SAPEURS POMPIERS	Association	150,00
65748	07	Remplacement des 2 filets des buts + filet pare-bailon	VANDRE FOOTBALL CLUB	Association	500,00
65748	05	Soutien aux personnes malades par des ateliers de mobilisation cognitive, activités physiques adaptées	FRANCE ALZHEIMER 17	Association	50,00
65748	08	Entretien des tombes « mort pour la France » dans nos cimetières	SOUVENIR FRANCAIS	Association	50,00
65748	04	Sorties scolaires, abonnement Beneylu, abonnement Edumoov, élection des parents d'élèves sur plateforme électronique	ADCS OCCE 17	Association	1 000,00

**AR Prefecture**

017-200076586-20260225-2026\_0225\_04-BF  
Reçu le 26/02/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

-D'ADOPTER le budget **COMMUNE** de l'exercice **2026** présenté ci-dessus avec la reprise anticipée du résultat 2025

Les états des restes à réaliser sont annexés à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI

Le Maire  
Pascal TARDY



**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026**

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_05 Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026**

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter **3 taux** pour l'année **2026** : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice **2026** identiques à ceux de **2025**.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

1 – de maintenir les taux d'imposition en **2026** par rapport à **2025** et de les fixer à :

	<b>Taux 2026</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39.96 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	62.92 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.75 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	%

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
**Lydia BERETTI**

Le Maire  
**Pascal TARDY**

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent<sup>o</sup> : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaïne	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_06 : Résiliation anticipée du bail professionnel du salon de coiffure et demandes d'indemnisation.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu le 31.12.2025 par Madame FETIVEAU Lucile née MUNSCH, locataire du local du salon de coiffure, situé au 20 rue Charles Henri Percheron Vandré 17700 LA DEVISE, qui nous informe de sa décision de mettre fin par anticipation son contrat de bail signé le 31.12.2018. Le contrat prendra fin le 30.06.2026.

Madame FETIVEAU Lucile demande que les indemnités dues, à la suite d'une résiliation anticipée inscrite dans l'article 33-1 « indemnités pour résiliation anticipée par le preneur au profit du bailleur », ne soient pas appliquées compte tenu de la reprise du local par un cabinet d'infirmières.

De même, Madame FETIVEAU Lucile demande une indemnisation correspondant à 2 mois de loyers gratuits en échange des frais d'installation d'une climatisation pour un montant de 736.80€ TTC (614€ HT) et la mise en place de 2 éviers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il accepte cette demande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la demande de **Madame FETIVEAU Lucile**, locataire du salon de coiffure

**DECIDE** que les indemnités dues, à la suite d'une résiliation anticipée inscrite dans **l'article 33-1 « indemnités pour résiliation anticipée par le preneur au profit du bailleur »**, ne soient pas appliquées compte tenu de la reprise du local par un cabinet d'infirmières.

**ACCEPTE** d'octroyer **2 mois de loyers gratuits** en échange des frais d'installation d'une climatisation pour un montant de 736.80€ TTC (614€ HT) et la mise en place de 2 éviers.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_07 : DELIBERATION DE PRINCIPE : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL (salon de coiffure) POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI** par courrier en date du 10.12.2025 nous sollicitent pour la mise à disposition d'un local professionnel afin d'installer leur cabinet d'infirmières à compter du 01.09.2026.

Compte tenu de la demande de résiliation anticipée du bail professionnel à compter du 01.07.2026 de Madame Lucile FETIVEAU « LUCILE coiffure » concernant le local situé au 20 rue Charles Henri Percheron Vandré 17700 La DEVISE, Monsieur le Maire propose que le local du salon de coiffure soit mis à disposition à Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI pour l'installation de leur cabinet d'infirmières.

Les conditions de la convention ou du contrat de mise à disposition du local seront définies ultérieurement.

Monsieur le Maire demande donc aux membres de l'assemblée s'il accepte par le vote d'une délibération de principe, cette mise à disposition du local (salon de coiffure) aux infirmières à compter du 01.09.2026

**AR Prefecture**

017-200076586-20260225-2026\_0225\_07-DE  
Reçu le 27/02/2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** par principe la mise à disposition à Mesdames Vanessa VILMET et Maryline FERRARI du local (salon de coiffure) situé au 20 rue Charles Henri Percheron Vandr  17700 La DEVISE pour l'installation de leur cabinet d'infirmi res   compter du 01.09.2026.

**PREND ACTE** que la mise   disposition du local professionnel fera l'objet d'une d lib ration afin de fixer et d'approuver les termes et les conditions de la convention ou du contrat.

Fait et d lib r , les jour, mois et an susvis s,

**La secr taire de s ance**  
**Lydia BERETTI**



**Le Maire**  
**Pascal TARDY**



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des  
mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de  
Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstent° : 3

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louïsette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_02.25\_08 : Désignation du nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal et retrait de la délibération n°2023\_02.23\_01**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lieu de réunion du conseil municipal avait été fixé à la mairie de la Devise par délibération n°2026\_0223\_01 car des travaux de rénovation de la salle de l'ancienne mairie de Saint Laurent Les Barrières étaient prévues en 2023 et que cette salle était destinée essentiellement à la mise à disposition aux associations, particuliers et entreprises.

Aussi, compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal en mars 2026 et que la salle des mariages à Vandré sera trop petite pour accueillir les 19 conseillers ainsi que le public, **Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le nouveau lieu de réunion du conseil municipal à l'ancienne mairie de Saint Laurent de la Barrière.**

De plus, l'alinéa 4 de l'article L.2121-7 du code général des collectivités locales dispose que "Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune."

*Dans le cas où le conseil municipal souhaite modifier définitivement le lieu de réunion des conseils municipaux, ce même article dispose : "Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances."*

Dès lors, le nouveau lieu doit :

- se situer sur le territoire de la commune ;
- ne doit pas contrevenir au principe de neutralité ;
- permettre l'accessibilité et la sécurité des lieux ;
- permettre d'assurer la publicité des séances.

Il revient au conseil municipal de délibérer afin de modifier, de manière définitive, le lieu de réunion du conseil municipal. Les habitants devront être informés du changement par tout moyen.

**Après en avoir délibéré :**

**12 voix pour**

**3 abstentions** (Mr Richard Dubois, Mr Philippe Samain et le pouvoir de Mr Philippe Samain donné par Mr Emmanuel JOUBERT,

**Le Conseil Municipal, DECIDE**

- De fixer le lieu de réunion du conseil municipal à la **salle de l'ancienne mairie de Saint Laurent de La Barrière à compter du 20.03.2026.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_09 : CONVENTION FOURRIERE 2026-SPA SAINTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon l'article L.211-24 du CR, chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention fourrière pour l'année 2026 avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud sise Route des Gauthiers – 17100 Saintes et de leur confier cette mission de fourrière et d'accueil des animaux errants, à l'exception des populations de chats sauvages (document en annexe « Chats sauvages, Chats errants, Chats libres »). En contrepartie la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud, en qualité de fourrière, s'engage à exécuter les prestations décrites dans la présente convention.

Après avoir présenté le contenu de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de choisir entre les 2 formules :

**A – Formule « Tout compris »** (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + Prise en charge de l'animal en fourrière :

**0.70€ par habitant soit 1200 habitants x 0.70€ = 840.00€**

**B – Formule « Sans déplacement »** (Prise en charge de l'animal en fourrière seule)

0.65€ par habitant soit 1200 habitants x 0.65€ = 780.00€

Pour rappel, en 2023, 2024 et 2025, la formule A avait été retenue.

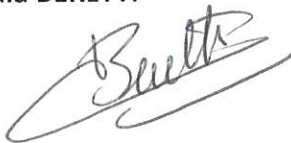
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le maire à signer la **convention fourrière 2026**, avec l'ASPA de SAINTES, l'Association pour le secours et la Protection des animaux -Refuge du Bois Rulaud, présentée et jointe en annexe de la présente délibération.
- **Choisit la Formule « Tout compris »** (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + Prise en charge de l'animal en fourrière :

**0.70€ par habitant pour 2026**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice :	18
Présents :	13
Représentés :	2
Votants :	15
Absents :	3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour :	15
Contre :	0
Abstent° :	0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_10 : ADHESION A LA FREDON (Fédération Régionale de lutte et de défense contre les organismes Nuisibles) de la Charentes Maritime pour l'année 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FREDON) qui assure avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents dans notre département, notamment :

- Les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins, rats musqués)
- Les oiseaux (corvidés — pigeons des villes)
- Les taupes
- Les rongeurs commensaux (rats, souris)
- Les chenilles Défoliatrices des pins
- Les frelons asiatiques

**Le montant de l'adhésion annuelle est de 200 € par commune.** Cette adhésion permet à la commune et à l'ensemble des habitants de bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés.

**Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) prend en charge cette adhésion à hauteur de 150 € max.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la participation de la commune pour l'année 2026 s'élève à 50€ et propose d'adhérer à la FREDON de la Charente Maritime Pour l'année 2026.

**AR Prefecture**

017-200076586-20260225-2026\_0225\_10-DE  
Reçu le 27/02/2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à la FREDON de la Charente Maritime pour l'année 2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 pour le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 50€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

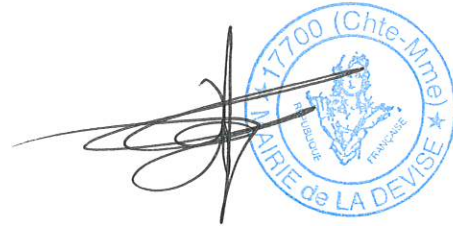
**La secrétaire de séance**

**Lydia BERETTI**



**Le Maire**

**Pascal TARDY**



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,

Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15

Contre : 0

Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_11 : ADHESION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANETE**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait adhéree en 2024 et 2025 à l'association, Les Maires pour la Planète, et demande aux élus s'ils souhaitent renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

Monsieur Patrick BLANCHET représentant en 2025 souhaite être désigné pour 2026.

**AR Prefecture**

017-200076586-20260225-2026\_0225\_11-DE  
Reçu le 27/02/2026

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide d'adhérer pour l'année **2026** à l'association Les Maires pour la Planète.
- Désigne comme représentant **Monsieur Patrick BLANCHET**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

**La secrétaire de séance**  
**LYDIA BERETTI**



**Le Maire**  
**Pascal TARDY**



## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2026

En exercice : 18  
Présents : 13  
Représentés : 2  
Votants : 15  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des  
mariages de la mairie de LA DEVISE (Vandré), sous la présidence de  
Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

**VOTE**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstent° : 0

Date de convocation du Conseil municipal : le 11.02.2026

Secrétaire de séance : Madame Lydia BERETTI

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
TARDY Pascal	X			STUMPERT Gislaine	X		
BAS Sylvain	X			MAINARD Nadine	X		
BERETTI Lydia	X			JOUBERT Emmanuel			SAMAIN Philippe
SAMAIN Philippe	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
MADEUX Samuel	X			DUBOIS Richard	X		
ROUARD Alexandra		X		GRELET Aurélien		X	
CHAMPOUDRY Louissette	X			AUDUC Christine		X	
FRITSCH Aurélie			TARDY Pascal	BLANCHET Patrick	X		

**DELIB 2026\_0225\_12 : VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE PARTICIPATION AU SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière demande le versement d'un acompte de participation avant le vote de leur budget.  
Le montant de l'acompte à verser par la Devise s'élève à de 700€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte le versement d'un acompte de 700€ au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière.
- Le détail de la répartition du montant de cet acompte est précisé en annexe sur l'extrait de la délibération 2026/01 du 27.01.2026 prise par le Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés,

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



Le Maire  
Pascal TARDY



# COMMUNE DE LA DEVISE

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du MERCREDI 25 FEVRIER 2026

Délibération numéro N°	Objet	Approuvée /refusée
	<del>Approbation CFU 2025 Commerces</del>	<i>Ajournée</i>
2026_0225_01	Reprise anticipée résultat 2025 Commerces	Approuvée
2026_0225_02	Vote BP 2026 Commerces	Approuvée
	<del>Approbation CFU 2025 Commune</del>	<i>Ajournée</i>
2026_0225_03	Reprise anticipée résultat 2025 Commune	Approuvée
2026_0225_04	Vote BP 2026 Commune	Approuvée
2026_0225_05	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026	Approuvée
2026_0225_06	Résiliation anticipée du bail professionnel du salon de coiffure et demandes d'indemnisation.	Approuvée
2026_0225_07	Délibération de principe : mise à disposition d'un local professionnel (salon de coiffure) pour l'installation d'un cabinet d'infirmières	Approuvée
2026_0225_08	Désignation du nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal	Approuvée
2026_0225_09	Convention fourrière 2026	Approuvée
2026_0225_10	Adhésion 2026 à la FREDON 17	Approuvée
2026_0225_11	Adhésion 2026 à l'association « les maires pour la planète »	Approuvée
2026_0225_12	Demande de versement d'un acompte de participation au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière	Approuvée

La secrétaire de séance  
Lydia BERETTI



La Devise, le 26/02/2026

Le Maire  
Pascal TARDY

